

# OFFRES D'EMPLOI - PSYCHOLOGUES EN MILIEU SCOLAIRE

Postes disponibles selon vos disponibilités

Offerts également aux psychologues en pratique

AS-TU LE PROFIL?

J'apprécie avoir une autonomie professionnelle

J'aime travailler auprès des jeunes et les voir évoluer au quotidien

Je veux travailler avec une équipe multidisciplinaire

Je cherche un milieu vibrant et animé

Centre de services scolaire des Bois-Francis

Québec

## Découvre un emploi et un milieu passionnants !

Joins-toi à notre équipe ! Nous sommes plus de 2 400 employés qui ont à cœur le bien-être et la réussite éducative de près de 15 000 élèves. Pour y arriver, notre équipe compte environ 120 métiers différents répartis dans nos 57 établissements des MRC d'Arthabaska et de L'Érable. Ajoute tes talents aux nôtres !

### Nature du travail

Sous l'autorité de la direction de l'école, la ou le psychologue :

- Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- Planifie et effectue l'évaluation du fonctionnement psychologique et mental des élèves;
- Détermine un plan d'intervention en psychologie et en équipe multidisciplinaire, participe à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève;
- Aide les enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative;
- Conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- Peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de décision;

Pour la description complète, [veuillez suivre cet hyperlien](#).

### Qualifications requises et exigences particulières

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.
- La candidature des étudiantes et des étudiants au doctorat en psychologie pourra être considérée.

### Salaire et avantages sociaux (selon la convention collective en vigueur)



Minimum de 20 jours de vacances après votre première année d'embauche.



Accompagnement et mentorat.



Régime de retraite à prestations déterminées.



Budget annuel de formation et de perfectionnement.



Assurances collectives pour vous et votre famille : assurance vie, salaire, dentaire, médicaments et voyage.



19 jours fériés chaque année, incluant la période des fêtes et deux jours dans la semaine de relâche.  
+ Banque de congé.

Pour obtenir des informations additionnelles, vous pouvez contacter madame Geneviève Descent au Service des ressources humaines au numéro 819 758 6453, poste 822745.